



Ville de Durbuy
Basse Cour, 13
B- 6940 Barvaux S/O

AUTORISATION DE CHANTIER ET DE POSE DE SIGNALISATION 145-2018

Le Bourgmestre de la Ville de Durbuy

Vu l'article 78 de l'Arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière (MB 9/12/1975),

Vu l'Arrêté ministériel du 07 mai 1999 modifiant l'Arrêté ministériel du 01.12.1975 (M.B. 21.05.1999),

AUTORISE

l'entreprise **SUDTRAFOR S.A.**

 Parc industriel, 5 à 6870 SAINT-HUBERT  061 61.17.00  061 61.16.97

Responsable du chantier : Pablo LEJEUNE – 0473 94 42 91

effectuant des travaux pose de câbles HT, BT et EP, pour le compte d'ORES

➤ à GRANDHAN – Chêne à Han

entre le 26 novembre et le 21 décembre 2018

- à interdire le stationnement le long et aux abords de la zone du chantier ;
- à placer la signalisation routière telle qu'elle est imposée par l'Arrêté ministériel du 07 mai 1999 modifiant l'Arrêté ministériel du 01.12.1975 (M.B. 21.05.1999), à l'exclusion de toute autre, tenant compte notamment de la catégorie des chantiers envisagés ; y compris en raison de la disposition des lieux, des signaux C.43 fixant la limite de vitesse à 30 km/h ;
- à mettre en place les signaux B19 et B21 sur le tronçon de voirie concerné ;
- à réguler la circulation par des feux tricolores.

L'entreprise prendra toute mesure utile afin de sécuriser les trous et/ou tranchées laissés ouverts (balisage, lampes, ...). Elle mettra tout en œuvre afin de ne pas entraver le passage des bus de transport scolaire.

La signalisation qui en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

L'administration communale de Durbuy dégage toute responsabilité en rapport ou relative aux accidents ou dommages pouvant résulter ou être causés par cette autorisation.



Durbuy, le 22 novembre 2018.


Philippe BONTEMPS,
Bourgmestre.

À CONTACTER pour état des lieux :

Surveillant communal : Jean ANCIA - 0475 55 86 07

Plan de Réalisation
Ech : 1 / 500

